

CAPES section lettres modernes

maquette d'épreuves du concours externe

Une question littéraire constitue le programme de la première épreuve d'admissibilité. Elle est assortie de la mention indicative de trois œuvres littéraires et de deux œuvres artistiques permettant de l'illustrer. Le programme est régulièrement renouvelé et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale*.

A - Épreuves d'admissibilité

1° Première épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une dissertation en réponse au sujet posé.

Le candidat traite le sujet portant sur la question littéraire inscrite au programme : il peut prendre appui sur les œuvres littéraires et artistiques indiquées dans le programme, complétées de sa culture personnelle.

L'épreuve évalue la capacité du candidat à problématiser et développer une réflexion personnelle. Elle permet d'apprécier également la qualité de l'expression écrite.

Au titre de la même session, le sujet est commun avec la première épreuve d'admissibilité prévue au X du x de lettres classiques.

Durée : cinq heures ; Coefficient 3

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Seconde épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une analyse grammaticale et stylistique en réponse à un sujet posé. Le sujet impose, à partir d'un corpus de deux textes, l'étude d'une ou de plusieurs notions grammaticales et l'étude stylistique de tout ou partie de l'un des deux textes littéraires.

Le corpus se compose de deux textes littéraires de siècles différents (du XVI^{ème} siècle à nos jours).

L'épreuve évalue la capacité du candidat à mobiliser des savoirs grammaticaux au service de la compréhension de certains phénomènes linguistiques et littéraires.

Durée : quatre heures ; Coefficient 3

L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Épreuves d'admission

1° Première épreuve d'admission

L'épreuve consiste en un exposé suivi d'un échange avec le jury.

Le candidat a, pour son exposé, le choix entre les domaines suivants qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury :

1. Culture littéraire et artistique.

2. Cinéma-audiovisuel.

3. Théâtre.

4. Latin pour lettres modernes.

5. Français langue étrangère et français langue seconde.

Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un document. Selon le choix du domaine retenu par le candidat, il peut s'agir :

- d'un autre texte littéraire ou d'une image pour le domaine culture littéraire et artistique ;
- d'un court extrait d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle pour le domaine cinéma-audiovisuel ;
- d'un court extrait d'une captation audiovisuelle d'une mise en scène théâtrale pour le domaine théâtre ;
- d'un texte latin pour le domaine latin pour lettres modernes ;
- d'un autre texte littéraire pour le domaine français langue étrangère et français langue seconde.

L'exposé permet au candidat d'analyser les éléments du corpus en mettant en valeur leur résonance, les effets de sens nés de leur rapprochement, la spécificité littéraire, artistique ou linguistique de chacun des documents et de proposer une explication du texte littéraire.

Suite à cet exposé, le jury dialogue avec le candidat pour l'inviter à reprendre ou approfondir ses analyses.

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer, à analyser de manière précise et organisée un corpus de textes et documents, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes, échange : trente minutes)

Coefficient : 5

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2° Seconde épreuve d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel doivent permettre au jury, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- se projeter dans le métier de professeur ;
- transmettre et incarner les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
- comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
- appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes - Coefficient : 3

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

* *[Programme en cours de définition]*